

*Résidence locative
* île de la Réunion * Mer*

Bienvenue à La Saline les Bains

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir sur l'île de la Réunion et vous propose ce livret dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre séjour.

Bonnes vacances !

L'ACCUEIL

L'accueil est ouvert :

Tous les jours de 08h30 à 11h et de 15h à 17h.

Vous y trouverez des renseignements sur la région, la météo et toutes les informations pratiques nécessaires à votre séjour ainsi que de la documentation touristique sur la région.

Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à contacter l'accueil.

VOTRE HÉBERGEMENT

Pieds dans l'eau, la résidence locative comprend 16 bungalows de 5 à 7 personnes équipés d'un téléviseur et d'une climatisation.

Nous vous conseillons de bien les fermer. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les bungalows ainsi que dans les espaces communs de la résidence locative.

L'ensemble de prescriptions ci-dessous ont pour motif principal des consignes de sécurité imposées par la réglementation applicable et, notamment, la responsabilité des ayants droits ayant réservés un séjour et le nombre maximal de personnes présentes simultanément sur le site.

LES RÉSIDENTS

Pour des raisons de sécurité et de conformité aux prescriptions réglementaires l'adhérent ayant droit ou son conjoint s'engagent à demeurer à la résidence locative pendant toute la durée du séjour.

Il ne peut être réservé de bungalow à des tiers (participants extérieurs, enfants de plus de 25 ans) hors la présence de l'ayant droit ou son conjoint.

Seules les personnes indiquées sur la réservation sont autorisées à séjourner dans le bungalow. Les personnes non indiquées ne seront pas considérées comme des résidents mais comme des invitées (cf. paragraphe LES VISITES) même si la capacité du bungalow permet d'accueillir des personnes supplémentaires.

Les enfants et les bébés comptent pour une personne. Ils sont donc comptabilisés comme des occupants.



Un bracelet vous sera remis. Pour des raisons de sécurité, ce bracelet devra obligatoirement être porté au poignet dans l'enceinte du site par l'ensemble des participants au séjour (cf. page 13 du livret, modèle d'attestation signée à l'arrivée).

VOTRE VOITURE

Un parking privé non-surveillé est à votre disposition sur le site à l'entrée de la résidence locative.

Chaque hébergement dispose **d'une seule place de parking**. Dans la mesure du possible, 2 places sont mises à disposition pour les bungalows 7 personnes.

Tous les véhicules supplémentaires devront être garés à l'extérieur de la résidence locative, quel que soit le taux de saturation du parking extérieur. La résidence locative ne pourra pas proposer de solution alternative en cas d'impossibilité de garer les véhicules supplémentaires en dehors de l'enceinte du site.

Les visiteurs ne sont pas autorisés à se garer à l'intérieur du site.

Veillez à ne pas laisser d'effets personnels et de valeur dans votre véhicule, et à bien fermer celui-ci.

La résidence locative ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation.

VOTRE SÉJOUR EN PRATIQUE

Pour vos entrées et sorties, vous devez emprunter l'accès principal du site (portillon face à l'accueil pour les piétons et portail automatique côté parking). Pour cela, vous disposez d'un badge et d'une télécommande.

Le portillon côté plage est ouvert **de 08h à 17h30**.

En dehors de ces horaires, vous pouvez rejoindre la plage par le portillon principal.

Pour la sécurité du site, merci de bien vouloir les refermer derrière-vous et de ne laisser pénétrer aucune personne sans bracelet d'identification.

LES VISITES

Les personnes non mentionnées sur votre réservation sont considérées comme « invitées » (prestation payante). Vous pouvez accueillir 4 invité(e)s par bungalow sur la durée du séjour.

Leur présence sur le site est autorisée entre **08h30 et 17h**.
Aucun(e) invité(e) ne peut rester dormir sur le site.

Il vous revient d'indiquer à l'accueil la présence d'invité(es) dès leur arrivée (en dehors des horaires d'ouverture, un SMS indiquant les nom, prénom et numéro de téléphone de votre invité devra être envoyé à la responsable du site).

Une personne autorisée par-vous à pénétrer sur le site est considérée présente pour la journée, elle sera considérée comme invitée. Il n'y a donc pas de notion de durée minimale.

Vos invité(e)s ne sont pas autorisé(e)s à se garer dans l'enceinte du site.
Un bracelet leur sera remis.

Le règlement de cette prestation se fera sur place par chèques, espèces ou carte bancaire.

Les chèques vacances ne sont pas acceptés.

LE DÉPART

Au plus tôt **pendant votre séjour et ce dès le lendemain de votre arrivée** vous pourrez réserver votre créneau d'état des lieux et devrez indiquer si vous préférez prendre l'option « ménage de fin de séjour » (cf. Option 1 page suivante) ou si vous souhaitez réaliser le ménage par vos soins (cf. Option 2 page suivante).

Nous vous demandons de vous rendre à l'accueil la veille de votre départ **pendant les horaires d'ouverture** pour régler le solde des prestations complémentaires, la taxe de séjour et confirmer l'horaire pour l'état des lieux et rendre l'intégralité du matériel emprunté. Seul l'adhérent ou son conjoint sont autorisés à procéder aux formalités de départ et assister à l'état des lieux.

À la fin de votre séjour, vous devez restituer la clef de votre bungalow, le(s) télécommande(s) du portail, le(s) étiquette(s) voiture et le(s) badge(s) d'accès.

Prestation départ tardif

Si le planning le permet, vous aurez la possibilité de prolonger votre séjour jusqu'à 16h30 (prestation payante).

Vous pourrez effectuer cette demande à l'accueil à partir du moment où votre séjour aura débuté et au plus tard la veille du départ. Cette prestation étant liée aux réservations, elle vous sera confirmée la veille de votre départ.

L'annulation de cette prestation le jour du départ, devra être portée à la connaissance de l'équipe dès l'ouverture de l'accueil. Son annulation avant 10h00 ne vous donnera pas de priorité sur le choix d'un horaire d'état des lieux.

Le créneau d'état des lieux proposé sera alors le 1er créneau disponible. Si vous changez d'avis alors que les états des lieux ont déjà commencé, nous ne serons alors plus en mesure de vous proposer un créneau pour l'état des lieux, merci de vous référer alors à la partie « Départ sans état des lieux ».

Passé 10h00 la prestation sera facturée même si vous quittez le bungalow avant 16h30.

Le bungalow devra avoir été rendu à **10h au plus tard quel que soit le jour du départ**. Aucun délai supplémentaire ne peut être accordé.

En fin de séjour, les lieux devront être rendus dans l'état équivalent à celui de l'arrivée soit en effectuant le ménage par vos soins soit en prenant la prestation ménage. Les produits ménagers ne sont pas fournis.

Le jour du départ, au moment de l'arrivée d'un membre de l'équipe à l'heure fixée pour l'état des lieux et afin que les salarié(e)s d'EPAF ne prennent pas de retard sur les états des lieux suivants :

- » le bungalow devra avoir été entièrement vidé de l'ensemble de vos affaires et tous les participant(e)s au séjours devront avoir quitté l'intérieur du bungalow ;
- » si vous avez fait le choix de faire le ménage vous-même (cf. Option 2 page suivante), il devra être terminé à l'arrivée du personnel venant réaliser l'état des lieux. Le ou la salarié(e) EPAF ne pourra pas attendre que vous terminiez le ménage. Si vous n'êtes pas présent à l'horaire convenu ou si la partie qui vous revient n'a pas été effectuée à l'arrivée du salarié d'EPAF, nous suivrons la procédure « Départ sans état des lieux », le ménage qui vous sera facturé sera alors celui demandé par la société de ménage.



Départ sans état des lieux

Vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas assister à l'état des lieux de sortie (départ en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil notamment).

Vous avez la possibilité de quitter le bungalow sans être présent lors de l'état des lieux de sortie.

Vous devrez alors remettre les clés **dans la boîte à clé pour les départs anticipés ou à l'accueil** au plus tard **10h quel que soit le jour du départ**. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Cela sous-entend que le bungalow aura entièrement été vidé, que vous ayez respecté les consignes liées à l'option de ménage choisie (cf. infra).

Votre caution vous sera restituée en tout ou partie (si retenue « frais de ménage supplémentaire ») une fois que l'équipe aura effectué l'état des lieux. Une copie du ticket de CB correspondant vous sera envoyé par mail ou sms. Les chèques seront retournés par courrier postal.

EPAF participe au développement durable par le biais du tri sélectif. Vous trouverez 2 types de conteneurs à votre disposition à la résidence locative dans le local poubelle : les déchets ménagers et les emballages. Pour ce qui est du verre, un point de collecte est à votre disposition à moins de 3 minutes à pieds du site, à proximité du Lux hôtel. Nous vous remercions de bien vouloir participer à cet effort collectif.

Option 1 :

je prends la prestation «ménage fin de séjour»

Rappel : souscrire à une prestation ménage ne dispense pas l'occupant de rendre le bungalow dans un état correct.

La prestation comprend le nettoyage de l'ensemble des pièces du bungalow et de la terrasse.

Elle ne comprend pas :

- le nettoyage et le rangement dans les placards de l'ensemble de la vaisselle et des ustensiles de cuisine,
- le nettoyage, le vidage et l'évacuation de l'ensemble des poubelles dans les conteneurs adéquat,
- l'évacuation de l'ensemble des bouteilles en verre consommées dans les bornes prévues à cet effet dans la commune notamment devant le Lux hôtel ;

Dans tous les cas, la terrasse est vidée, sans aucun objet, ainsi que les abords immédiats.

Le linge :

» L'intégralité **du linge blanc** (serviettes de table, linge de lit et linge de toilette sans oublier les 2 taies d'oreiller par oreiller), devra **être déposé dans les sacs à linge prévus à cet effet qui vous seront remis la veille du départ**.

» **La nappe, la manique, le gant de cuisine, la microfibre, les clés, l'étiquette de parking et le drap bébé** devront être déposés dans le petit bac remis la veille du départ.

Précision : les alèses ne devront pas être retirées sauf en cas de petit accident.

Nota : s'il est nécessaire d'intervenir pour les parties qui vous incombent, ou si le bungalow n'est pas rendu dans un état jugé correct, un supplément au forfait ménage vous sera facturé.

Option 2 :

je fais le ménage moi-même

Le bungalow doit pouvoir être reloué après votre ménage sans intervention d'une tierce personne.

Chambres : disposer les couettes pliées dans les armoires et les oreillers correctement sur chaque lit après avoir secoué les Alèses.

Sanitaires : nettoyer la douche, le lavabo, le sol (ne pas oublier les cheveux dans les bondes).

WC : nettoyer et désinfecter avec les produits adéquats la cuvette, le rebord et le côté des toilettes et la chasse d'eau

Séjour : faire la poussière de l'ensemble du mobilier.

Cuisine :

- » laver et ranger la vaisselle et les ustensiles de cuisine ;
- » dégraisser, nettoyer, la table ;
- » vider et emporter l'ensemble des poubelles et des bouteilles consommées ;
- » nettoyer le matériel de cuisson, la cafetière, le grille-pain, la bouilloire, le micro-onde, la plaque électrique, le plan de travail, la crédence ;
- » nettoyer le réfrigérateur et congélateur (intérieur et extérieur).
- » nettoyer l'évier et la robinetterie.



Extérieur : balayer la terrasse, nettoyer et ranger la table, les chaises et les transats.

Les sols devront être dépoussiérés et lavés et les poubelles vidées et nettoyées.

Le linge :

» **l'intégralité du linge blanc** (serviettes de table, linge de lit et linge de toilette sans oublier les taies d'oreiller), devra être déposé dans les sacs à linge remis la veille du départ.

Note : les alèses ne devront pas être retirées sauf en cas de petit accident :

» **La nappe, la manique, le gant de cuisine,** et la microfibre devront être déposés dans le contenant prévu à cet effet.

A la fin de votre ménage, **penser à nettoyer les balais et le matériel de nettoyage** avant de les ranger.

Nota : si le nettoyage du matériel et des locaux n'est pas fait ou s'il est réalisé de façon non conforme aux prescriptions, la prestation de remise en état vous sera facturée et/ou la caution conservée en tout ou partie

SATISFACTION ET QUALITÉ

Durant votre séjour si vous rencontrez un problème ou que vous n'êtes pas satisfait(e) des prestations, merci de le signaler à l'équipe qui sera toujours disponible pour vous apporter solutions et satisfaction.

À la fin de votre séjour, merci de nous donner votre avis en remplissant le questionnaire qualité qui vous sera envoyé par courriel après votre séjour.

Nous vous remercions par avance de vos remarques constructives, qui nous aideront à améliorer nos prestations pour toujours plus de qualité.

À NOTER

LES MOUSTIQUES

N'oubliez pas de vous munir de répulsifs adaptés lors vos sorties et activités extérieures. La résidence locative ne dispose pas de moustiquaire.



LES PLUS

Durant votre séjour profitez des avantages négociés avec nos partenaires. Pour plus de renseignements, contacter l'accueil.

LE WIFI

Le WIFI est disponible dans toute la résidence locative. Connectez-vous au réseaux Epaf **depuis les paramètres de votre appareil**, ouvrez la page « se connecter à EPAF », indiquer votre adresse mail et cocher la case « j'accepte les conditions d'accès au réseau » cliquez sur « connexion ». Une page web «se connecter à Epaf» doit s'ouvrir automatiquement ; sans cette dernière action vous ne serez pas connecté. Si la page web «se connecter à Epaf» ne s'ouvre pas automatiquement modifier les paramètres de votre appareil pour l'autoriser à se connecter à un réseau public.

L'ÉQUIPEMENT BÉBÉ

La résidence locative met à votre disposition à l'accueil : lits bébés, baignoires, tables à langer, rehausseurs, chaises bébé et chauffe-biberons.

Merci d'en prendre soin !

LES AUTRES ÉQUIPEMENTS

La résidence locative met à votre disposition à l'accueil : sèche-cheveux, aspirateur, glacière + accumulateur de froid ; four.

LE LINGE

Le site EPAF est une résidence locative et non une résidence hôtelière, de ce fait la dotation initiale de linge est fournie à chaque arrivée pour la totalité du séjour (week-end, mid-week ou semaine).

Dans le cas d'un séjour de 15 jours ou plus, nous précéderons gratuitement chaque semaine au remplacement du linge dans la limite de la dotation initiale proposée.

Quel que soit la durée du séjour, en cas de besoin, petits accidents par exemple vous avez la possibilité de laver ce linge en accédant à la laverie (payant) ou de procéder au changement (kit de linge supplémentaire payant).

Toute demande de linge supplémentaire sera facturée.

Nous attachons une attention particulière à la manipulation du linge souillé. Aussi, nous vous remercions **de ne pas vous rendre directement à l'accueil avec le linge sale.**

Pour échanger du linge :

- Compléter le bon d'échange qui se trouve dans le bungalow.

- Se rendre à l'accueil pour récupérer un sac à linge dans lequel vous déposerez votre linge sale.

- Fixer un créneau d'échange (au plus proche la veille pour le lendemain).

- Le jour prévu se rendre à l'accueil à l'horaire souhaité pour procéder à l'échange linge propre/linge sale.

Aucun membre de l'équipe ne passera récupérer/déposer du linge propre ou sale à votre bungalow.

LA LAVERIE

La laverie est accessible pendant les horaires d'accueil (prestation payante).

Vous y trouverez des lave-linges, des sèche-linges, des tables à repasser, des étendoirs supplémentaires et des paniers à linges. Des fers à repasser sont disponibles sur demande. Demandez les à l'accueil.

LE BBQ

Des barbecues au charbon sont à votre disposition gratuitement. Le charbon n'est pas fourni.

Des ustensiles sont disponibles (grille + kit d'ustensile) à l'accueil sur demande.

L'utilisation doit se faire dans le respect du bien-être et de la tranquillité des autres résidents. Vous devez nettoyer le BBQ et les ustensiles après chaque utilisation.

LES TRANSATS

2 transats par bungalow sont à votre disposition. Vous en trouverez également au niveau du kiosque.

Ces transats doivent rester dans l'enceinte du site et ne peuvent en aucun cas être installés sur la plage publique.



Les numéros utiles

Accueil 02 62 25 70 70

Pompiers 18 ou 112

SAMU 15

Police/Gendarmerie 17

MÉDECIN

Médecin généraliste 02 62 59 35 51

2, rue Macabits - 97434 La-Saline-les-Bains

SOS Médecins de Saint-Paul 02 62 39 69 06

153 Chaussée royale - 97460 Saint-Paul

Ouvert de 09h à minuit en semaine et de 08h à minuit le week-end

PHARMACIES

Pharmacie du Lagon 02 62 24 64 52

2, rue Macabits - 97434 La-Saline-les-Bains

Pharmacie de Saint-Gilles les Bains (ouverte également le dimanche) 02 62 24 42 30

Pharmacie de la Gare 02 62 22 56 78

155 Chaussée Royale - 97460 Saint-Paul (ouverte jusqu'à minuit en semaine)

DENTISTE

Cabinet de dentiste 02 62 33 02 36

2, rue Macabits - 97434 La Saline les Bains

Ouvert de 13h à minuit en semaine et de 08h à minuit le week-end

URGENCES

Médecin de garde centre Ouest -Saint-Leu 02 62 22 32 23

2, bis Bld Bonnier - 97436 Saint-Leu

SOS MÉDECIN SAINT-PAUL 02 62 39 69 06

153 Chaussée Royale, St Paul 97460, La Réunion



LES ACTIVITÉS

» Sur la résidence locative

Vous trouverez à l'accueil sur demande : des palmes, set de beach-tennis, set de badminton, des ballons de beach-volley et de football, des boules de pétanque (adulte et enfant), une table de ping-pong, un jeu de quille finlandaises, des jeux de sociétés.

Location de paddles et des kayaks 1 et 2 places (cf. page 10).

» À proximité

Pêche au gros, sortie dauphins et baleines, parapente, plongée bouteille, casino, discothèques, jardin botanique, aquarium, observatoire des tortues marines, musées.

LES INCONTOURNABLES

- » Le Piton de la fournaise (volcan).
- » Les 3 cirques (Salazie, Cilaos, Mafate).
- » La réserve naturelle marine.
- » Le piton Maïdo.
- » Le Sud Sauvage.

L'OFFICE DU TOURISME

Il est situé 1 place Paul Julius Benard - 97434 Saint-Gilles-les Bains.

Pour plus de renseignements :

www.ouest-lareunion.com ou **02 62 42 31 31**

HORAIRES D'OUVERTURE :

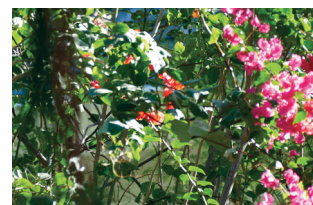
Ouvert toute l'année 7 jours sur 7.
De 10h à 13h et de 14h à 18h.

LES JOURS DE MARCHÉS

- » **Saint-Paul** : vendredi toute la journée et samedi matin.
- » **Centre-ville de Saint-Gilles-les-Bains** : tous les mercredis matins.
- » **Marché des producteurs et marché aux fleurs à Saint-Gilles** : *parking du Théâtre en plein air*, tous les dimanches matins.
- » **Mail de Rodrigues à l'Ermitage** : tous les dimanches matins.
- » **Marché du front de mer de Saint-Leu** : les samedis matins.

LES COMMERCES

- » **Leader Price** : *rue Ambroise Vollard*.
Petite galerie commerciale
 - Dimanche : 08h - 12h30 ;
 - Lundi : 12h30 - 20h ;
 - Les autres jours : 08h - 20h.
- » **Score de Saint-Gilles-les-Bains (l'Hermitage)** : *94 av. de Bourbon*.
 - Dimanche : 08h30 - 12h30 ;
 - Lundi : 12h - 20h ;
 - Les autres jours : 08h - 20h30.
- » **Boulangerie Le Fruit à pain** : *parking Leader Price*.
 - Lundi : 12h - 19h30 ;
 - Du mardi au samedi : 06h30 - 19h30 ;
 - Dimanche et jours fériés : 06h30 - 12h30.
- » **Boulangerie Au pain Lontan** : *32, 14 Rue Antoine de Bertin*.
 - Dimanche : 06h30 - 13h ;
 - Du lundi au samedi : 06h30 - 13h et 14h - 19h15.



POUR DES RAISONS DE SECURITE LE PORT DU BRACELET AU POIGNET EST OBLIGATOIRE SUR LE SITE ET PENDANT L'ACTIVITE DE KAYAK/PADDLE.

Qui ?

L'activité est possible **uniquement à partir de 8 ans révolus** sous la responsabilité des parents et si l'état de santé du pratiquant le permet. L'utilisation du matériel par des enfants de moins de 8 ans est donc strictement interdite. Le port du gilet est obligatoire quel que soit le niveau de natation du pratiquant.

L'adhérent est responsable de toutes les personnes qui utilisent le matériel loué à son nom. Le retrait du matériel est obligatoirement effectué par l'adhérent lui-même ou son conjoint.

Quand ?

La location du matériel est possible, sur réservation au plus tard la veille pour le matin et le matin pour l'après-midi.

Le matériel devra être retiré à 08h30 précises ou 14h30 et non pendant toute la plage horaire de l'activité. Il devra impérativement être rendu à 11h ou à 17h00 derniers délais.

Pour des raisons de sécurité :le personnel se réserve le droit de refuser la location du matériel dans le cas où :

- un bulletin météorologique, un arrêté municipal ou préfectoral donnerait des consignes particulières ;
- il juge que les conditions météorologiques ne permettent pas la pratique de l'activité dans des conditions de sécurité optimales ;
- il juge que le niveau d'eau dans le lagon est trop bas ceci afin de ne pas abimer les coraux (risque d'être verbalisé par la réserve marine) ;

Dans ce cas la prestation ne sera pas facturée.

Comment ?

Je laisse une caution de 150€ à l'accueil par matériel que je souhaite emprunter au moment de la réservation. La caution peut être conservée pour l'ensemble du séjour.

- Tarif : à la demi-journée (de 8h30 à 11h00 ou de 14h30 à 17h00) : 15 €.

- À la journée (de 8h30 à 17h00) :25€.

- Montant de la caution par appareil : 150 € (y compris 2 gilets maximum + 2 pagaies maximum). Tout ou partie de la caution pourra être conservée si le matériel n'est pas rendu dans l'état dans lequel il a été emprunté.

Si le matériel n'est pas retiré à l'horaire convenu, la prestation sera facturée malgré tout.

Si le matériel n'est pas ramené à 11h00 précises une journée entière sera facturée.

La réserve marine interdit toute pratique d'activité nautique dans le lagon une heure avant le coucher du soleil.

EPAF peut donc être verbalisé par celle-ci en cas de pratique tardive. Aussi, si le matériel n'est pas rendu à 17h00 précises, la totalité de la caution pourra être encaissée.



Pour information voici le coût des différents articles pour les retenues éventuelles sur la caution :	
Kayak 1 place	690,82€
Kayak double	888,20€
Grand paddle	689,90€
Petit paddle	589,90€
Pagaie	47,90€
Pagaie kayak	35,99
Leash	35,90
Chariot	36€

- Avant l'activité :

Le jour de ma réservation je me rends directement au point de retrait, un salarié m'attendra entre 08h30 et 9h00 ou entre 14h30 et 15h00 pour la mise à disposition du matériel.

- Un chariot pourra être mis à votre disposition afin de transporter plus facilement les kayaks. Il ne pourra pas être conservé pendant la durée de l'activité. Il devra impérativement être rapporté aux salariés d'EPAF avant de commencer.

Pour les kayaks doubles 2 personnes devront être présentes pour le retrait du matériel ; une personne seule ne pourra donc pas retirer le matériel.

Le personnel n'est pas autorisé à sortir de l'enceinte du site pour m'aider à transporter le matériel.

Je vérifie les conditions de baignade et je m'assure des bonnes conditions météorologiques.

Note : La mairie de Saint-Paul a mis en place un service de Météo des plages. En composant le 02 62 45 46 46, vous obtiendrez des informations grâce au répondeur dédié sur les conditions de baignade sur les cinq spots de la commune. Les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) mettent à jour, tous les matins et tous les après-midi, les messages liés à la météo.

Le poste de MNS le plus proche se situe à la passe de l'Ermitage (après le Lux).

- Pendant l'activité :

L'activité se fait sous ma seule responsabilité.

Je respecte les consignes de la réserve marine (Cf. livret d'accueil page 07).

Je suis responsable du temps qui passe et je respecte les horaires de prêt.

- A mon retour :

Je procède au rinçage de l'ensemble du matériel grâce au tuyau d'arrosage qui est mis à disposition à proximité des douches et le ramène au point de dépôt indiqué par les salariés.

Les équipes d'EPAF de la Saline Les Bains vous remercient par avance pour votre collaboration et sont à votre écoute pour toutes remarques ou questions.

EXTRAIT DE ARRETE N° 1744 du 15 juillet 2008 : Réglementation générale de la circulation des navires, des engins de plage et de sports nautiques dans les eaux maritimes de la Réunion.

Article 5 : Navigation diurne, les engins de plage, les embarcations non immatriculées et les VNM sont autorisés à circuler depuis le lever du soleil jusqu'à une heure avant son coucher.

Article 11 : Zone de protection intégrale Toute circulation est interdite à l'intérieur des zones de protection intégrale de la réserve naturelle marine.

Article 12 : Circulation des engins non motorisés dans les « lagons »

12.1 La circulation des embarcations et engins non motorisés et non propulsés par le vent (surfs, kayaks, avirons, pédalos) est autorisée dans les lagons sur les seules zones sableuses, en dehors des platiers récifaux.

12.3 À l'intérieur des zones définies à l'annexe I, la baignade et l'usage des palmes, masques et tubas sont interdits, à l'exception des zones réservées à la baignade.



La baignade, (y compris lorsqu'elle s'effectue à l'aide d'un équipement de types palmes, masque et tuba), et les activités nautiques utilisant la force motrice des vagues (surf, bodyboard, body surf, longboard, paddleboard) **sont interdites dans la bande des 300m du littoral** du département de La Réunion, sauf dans le lagon. En dehors du lagon, elles sont autorisées dans les zones aménagées et surveillées définies par arrêté préfectoral conformément à l'article L.2213-23 du code général des collectivités territoriales.

Ces zones autorisées sont composées de zones de baignade surveillées et sécurisées par des filets et des zones aménagées types bassins de baignade.

Dispositifs de prévention et de surveillance en vigueur

Une signalisation est utilisée pour la baignade sur les plages surveillées. Il est important de vérifier la signalisation des drapeaux avant votre activité nautique.

- » **drapeau rouge vif** : interdiction de se baigner ;
- » **drapeau jaune orange** : baignade dangereuse mais surveillée ;
- » **drapeau vert** : baignade surveillée et absence de danger particulier.

Les plages qui comprennent une zone de baignade autorisée :

- » plage de Boucan Canot ;
- » plage des Roches Noires ;
- » plage de l'Ermitage Aquaparc ;
- » plage de l'Ermitage la Passe ;
- » plage de la Saline les Bains (où se trouve la résidence locative) ;
- » plage de Saint-Leu, plage non fumeur ;
- » plage de l'Étang-Salé ;
- » plage de Saint-Pierre.

Pensez à vous munir de chaussures de baignade (certains fonds marins sont couverts de débris de coraux, d'oursins...), ainsi que d'un masque et d'un tuba !

Les coraux sont un maillon important de l'équilibre biologique des océans. Préservez-les !



€ LES TARIFS DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le solde des prestations, la taxe de séjour sont à régler à l'accueil **le jour du départ** par chèque, espèces ou carte bancaire.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Sous réserve qu'elles soient proposées sur la résidence locative.	
PRESTATIONS	TARIFS EN EUROS
Accès à la laverie : 1 cycle lavage/ séchage + 1 dose de lessive	3 €
Ménage de fin de séjour	50 €
Kit de linge de toilette supplémentaire (1 drap de bain, 1 serviette de bain, + 1 tapis)	3 €
Kit de linge de lit supplémentaire (1 housse de couette, 1 drap plat, 1 taie d'oreiller)	3 €
Droit d'entrée invité(e)	10 €
Caution pour les paddles et les kayaks	150 €
Départ tardif	50 €
Location de kayak ou de paddle à la ½ journée	15 €
Location de kayak ou de paddle à la journée	25 €





Tour Cityscope
3, rue Franklin
CS 70040
93108 Montreuil Cedex

Tel : 01 71 89 68 72
epafvacances.fr

Madame, Monsieur

Vous allez séjourner sur la résidence locative EPAF du Lagon, **résidence locative privé** dont l'accès est autorisé aux seules personnes ayant réservé l'un des 16 bungalows et soumis à la réglementation des établissements recevant du public (ERP).

Des invités des résidents, dans la limite de 4 par bungalow sur la durée du séjour, peuvent accéder au site de 08h30 à 17h00 moyennant un forfait de 10€ par personne donnant accès au site et aux prestations annexes proposées sans encadrement (paddle, kayaks, table de ping pong, transats, ...).

Afin de garantir le respect de la réglementation ERP, des bracelets vous sont remis par le personnel à votre arrivée ainsi qu'à vos invités (le cas échéant). **Leur port est obligatoire.**

Nous vous invitons à signer la déclaration ci-jointe.

Je soussigné(e) (NOM PRENOM ET NUMERO D'ADHERENT.....) déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et avoir été informé(e) par EPAF que :

- » en ma qualité d'adhérent(e), mon/ma conjoint(e) ou moi-même devons impérativement être présents pendant toute la durée du séjour ;
- » seules les personnes figurant sur ma réservation sont autorisées à séjourner dans le bungalow et que je devrai m'acquitter de la taxe de séjour pour ces mêmes participants ;
- » les personnes non mentionnées sur ma réservation sont considérées comme « invitées » ;
- » ma réservation ne peut pas être modifiée au cours du séjour (en particulier le nombre de participants et les personnes déclarés) ;
- » il me revient d'indiquer à l'accueil la présence d'invité(es) dès leur arrivée (en dehors des horaires d'ouverture, un SMS indiquant les nom, prénom et numéro de téléphone de votre invité devra être envoyé à la responsable du site) ;
- » dès que j'autorise une personne à pénétrer sur le site (même depuis la plage ou pour déposer des affaires), elle sera considérée comme invitée. Il n'y a donc pas de notion de durée minimale ;
- » le port du bracelet au poignet est obligatoire sur l'ensemble du site pour l'ensemble des résidents ou de mes invités ;
- » je suis garant(e) du respect de l'ensemble des conditions générales de vente et des consignes concernant l'accès au site EPAF de La Saline par toutes les personnes que j'aurai préalablement déclarés ;
- » les manquements au règlement intérieur seront signalés au service Vacances Loisirs en charge des réservations sans autre rappel de la part des salariés d'EPAF sur le site ;
- » en cas de non-respect de ces règles et d'attitude déplacée, inappropriée et/ou irrespectueuse vis-à-vis des personnels du site constaté, EPAF se réserve la possibilité de bloquer l'accès aux prestations VL et VE.

Fait à La Saline Les Bains, le

Signature de l'adhérent(e)

» **Des destinations à la mer, à la montagne ou à la campagne en toute saison !**

- 5 résidences hôtelières EPAF en métropole (Agay, la Baule, Gérardmer, Prémamanon, St Lary).
- 4 résidences locatives, La Saline (Île de la Réunion), Saint Lary, Agay, Vendres.
- De nombreuses destinations à la mer, à la montagne ou à la campagne chez des prestataires.
- Une multitude d'avantages et de facilités, variables selon les sites et les périodes.

» **Des séjours à thème**

À vous les passions et les envies : nos villages vacances vous organisent des activités autour d'un thème.

» **La gratuité bébé**

Les enfants de moins de 2 ans sont accueillis toute l'année gratuitement.

» **Un projet éducatif**

Avec des séjours colos pour les enfants de 4 à 17 ans pendant les vacances scolaires de l'hiver, du printemps et de l'été.

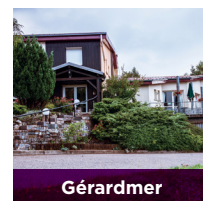
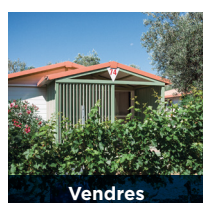
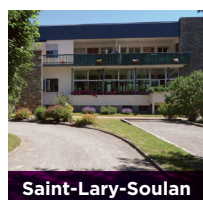


Pour en savoir plus et découvrir nos offres, rendez-vous sur

www.epafvacances.fr



Nos résidences hôtelières et locatives partout en France.



Nous espérons que ces informations vous ont été utiles, et nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre résidence locative.